

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ELITEL RESEAUX, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de renouvellement câble BTAS, rue Sœur Marie Boitier, du 04 juillet 2017 au 04 août 2017,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRETE -

**ARTICLE 1** - Afin de réaliser des travaux de renouvellement câble BTAS, l'entreprise ELITEL RESEAUX est autorisée à occuper le domaine public rue Sœur Marie Boitier, du 04 juillet 2017 au 04 août 2017.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier rue Sœur Marie Boitier.

**ARTICLE 3** - L'entreprise ELITEL RESEAUX devra réaliser le pré marquage des tranchées en présence d'un représentant des services techniques de la commune de La Ferté-Macé et ceci avant le commencement de tous travaux de terrassement.

**ARTICLE 4** - L'entreprise ELITEL RESEAUX se conformera aux prescriptions des services techniques de la commune de La Ferté-Macé pour la réfection de la tranchée.

**ARTICLE 5** - Les demandeurs devront prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 6** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 7** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- L'entreprise ELITEL RESEAUX

Fait à LA FERTE-MACE,  
Le 27 juin 2017,  
Le Maire,  
Jacques DALMONT

